

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11 Procurations : 2
Date de la convocation : 09/02/2024

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 15 février 2024 à 19h30

Le quinze février deux mille-vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Buding s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe SCHIANO.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs,
Philippe SCHIANO, Alex GUTSCHMIDT, Anna OUCHENE, Bernard SCHLINCKER, Marie MARIE, Maryline MARCHAL, Jean-Luc BIRCK, Nicolas KLEIN, Jean-Michel EILLES, Laurent LENERT, Alexandre MONIOT.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs, Amélie METZ, Aurélien DUFOUR, Magali TORRES, Marc MELLAZZO.

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Communiqué de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités de définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) suite à la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production des énergies renouvelables dans les territoires.
Les habitants seront appelés à donner leur avis dans des cahiers de doléances disponibles en mairie aux heures de permanence. Une communication spécifique sur la ZAENR sera distribuée, publiée en utilisant les différents vecteurs d'information. La délibération du Conseil Municipal devra être prise avant le 31 mars 2024 concernant ces zones.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'utilisation effective des avantages du CNAS par les agents de la commune.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du PV du CM du 16 janvier 2024.
3. Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires pour la rentrée 2024.

4. Création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Veckring – Helling et validation de la convention.
5. Divers.

DCM N°08/2024 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Luc BIRCK pour remplir cette fonction.

DCM N°09/2024 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal des DCM de la séance précédente a été transmis à l'Assemblée par voie dématérialisée et qu'il convient aujourd'hui de le mettre aux voix pour adoption.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

DCM N°10/2024 – Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires pour la rentrée 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2018, il avait été communiqué la prise d'effet au 1er septembre 2018 de la semaine à 4 jours du rythme scolaire des écoles de Buding, laquelle avait été validée par l'Inspection de l'Education Nationale le 18 avril de cette même année.

Cette dérogation est applicable pour une durée de 3 ans. Elle a été renouvelée lors du Conseil Municipal du 8 mars 2021 et arrive donc à terme en 2024.

Afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune, en accord avec le conseil d'école du 7 novembre 2023, souhaite maintenir ce rythme de quatre jours pour une durée de trois ans (rentrées scolaires 2024-2025 à 2026-2027).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RENOUVELLE** la semaine de 4 jours pour une période de 3 ans,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches en ce sens auprès de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale).

DCM N°11/2024 – Création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Veckring – Helling et validation de la convention de fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le communiqué, lors du Conseil Municipal du 16 janvier 2024, spécifiant la création éventuelle d'un RPI avec la commune de Veckring – Helling.

Considérant la volonté de la commune de Veckring – Helling de rejoindre l'école élémentaire de Buding et sa prise en charge des frais de transport sur la pause méridienne par délibération n°09_01_2024_04 du 9 janvier 2024.

Considérant l'opportunité d'une ouverture d'une classe supplémentaire sur la commune de Buding suite à la création de ce RPI.

Considérant la non opposition des services de l'Education Nationale et du Transport Scolaire à la création de ce RPI.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Veckring – Helling,
- **APPROUVE** la convention de fonctionnement du RPI,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du RPI.

DIVERS

1 - Certains habitants de la commune s'inquiétant de la présence d'une caravane en forêt au lieu dit "Heiligen Klopp", Monsieur le Maire précise que ce sont des nouveaux propriétaires qui déboisent leur parcelle et qu'il va faire en sorte que ce soit provisoire le temps du chantier et que le chemin soit remis en état.

2 - M. BIRCK fait remarquer que dans le dernier Couaroil n° 60 du mois de Janvier, le Procès Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 le premier paragraphe a été "oublié" à savoir :

" Suite au quorum non atteint lors de la cession du quatorze décembre deux mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Buding s'est réuni de nouveau le quatorze décembre deux mille-vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe SCHIANO. "

Mme OUCHENE s'en étonne et propose que dorénavant les Couaroil soient envoyés aux conseillers municipaux pour relecture avant impression.

M. BIRCK demande pourquoi certains habitants n'ont pas reçu la version papier du dernier Couaroil n° 60. Mme OUCHENE explique que dans un souci d'économie, la Commission Communication a opté pour une distribution papier uniquement aux aînés et aux présidents d'association. La version numérique est disponible sur Panneau Pocket et sur le site de la Commune. Toutefois, il est prévu de rééditer des exemplaires supplémentaires pour les personnes qui le désirent.

3 - M. MONIOT s'interroge sur l'absence du policier intercommunal depuis un certain temps.

M. le Maire répond que celui ci est en arrêt et que le nouveau Conseil Municipal de Kédange-sur-Canner a voté contre la police municipale. BUDING ne participe plus au financement depuis début 2024 en attendant qu'une décision soit prise pour la nouvelle organisation à mettre en place.

4 - M. GUTSCHMIDT informe que le projet PLU est en bonne voie pour la partie diagnostic de la Commune. La prochaine étape consiste à réaliser la consultation du monde agricole.

5 - Mme MARIE informe que la commune n'a toujours pas reçu les comptes de gestion de la part du Centre de Gestion des Finances de Hayange ce qui entraîne un retard dans l'élaboration du budget 2024 de la Commune.

M. le Maire précise que toutes les communes de l'Arc Mosellan sont impactées par ce problème et qu'une réunion est prévue prochainement en sous-préfecture pour le résoudre.

6 - M. BIRCK aborde le problème du retour sur la Canner de l'association de pêche à la truite de Mallang (AAPPMA) alors qu'elle a été évincée manu militari par l'Arc Mosellan il y a dix ans, suite à différents agissements de leur part nécessitant même l'intervention de la Gendarmerie
Il informe que M. SPET avait promis une réunion de mise au point avec les acteurs locaux (élus de la Commune de Buding et de l'Arc Mosellan, pêcheurs, riverains, propriétaires et agriculteurs) avant que l'association n'intervienne sur le site.

Or, des membres de l'association ont déjà commencé à couper les végétations sur les berges (publiques et privées) de la Canner alors que la réunion n'a toujours pas eu lieu.

M. GUTSCHMIDT n'a pas connaissance d'une convention signée avec cette association au niveau de la CCAM. Il a rappelé également l'origine de la demande de cette Association qui suite l'entretien des berges de la Canner financée majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche peut être exercé gratuitement pour une durée de 5 ans, par l'AAPPMA locale ou la Fédération départementale des associations agréées de pêche.

M. SCHIANO confirme qu'aucune convention n'a été signée avec cette association au niveau de la mairie de Buding et que, si tel était le cas, elle devrait obligatoirement être validée par un vote du Conseil Municipal.

M. BIRCK insiste sur l'importance de la tenue de cette réunion de mise au point de manière à définir clairement un règlement de partage de la Canner entre les différents usagers.

Commune de BUDING

La séance du Conseil Municipal du 15 février 2024 est levée à 20h45

Philippe SCHIANO
Le Maire



Jean-Luc BIRCK
Secrétaire de séance